

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 505 Vœu relatif à l'avenir du Centre National pour le développement du Sport.
Vœu rattaché à la 2018 DFA 69 Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'accueil par Paris et la France des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 ;

Considérant que l'héritage était au cœur de notre candidature ;

Considérant les dispositions du Projet de Loi de Finance 2019 ;

Considérant que les crédits budgétaires relevant du Ministère des Sports sont en baisse de 30 millions d'euros pour l'année 2019 ;

Considérant la suppression de 1600 postes de Conseillers Techniques Nationaux des effectifs du Ministère des Sports ;

Considérant le plafonnement des taxes affectées au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) ;

Considérant dans le même temps le transfert des taxes affectées au CNDS à une Agence Nationale du sport chargée de la haute performance et du développement de l'accès à la pratique sportive ;

Considérant les dispositions du Projet de loi pour un Plan d'action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (PACTE) visant à privatiser la Française des Jeux, principale contributrice au financement du CNDS avec près de 71 millions d'euros ;

Considérant la disparition annoncée de fait du CNDS ;

Considérant le rôle prépondérant du CNDS dans l'accompagnement du développement territorial du sport ;

Considérant la création du Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS) en 1978 qui, abondé par un prélèvement des recettes du loto et sur les droits d'accès aux manifestations de sport de haut niveau, bénéficie au sport de masse ;

Considérant que le FNDS a contribué à l'organisation et à l'héritage de grandes compétitions sportives internationales comme les Jeux Olympiques d'Albertville en 1992 et la coupe du monde de football en 1998 ;

Considérant que ce système de solidarité sera conservé à la création du CNDS en 2006 ;

Considérant que la disparition du CNDS fera peser la totalité du développement territorial du sport sur les collectivités territoriales ;

Considérant que cette politique de démantèlement du sport entraîne une contestation sans précédent de la part des acteurs et actrices du sport français ;

Considérant la lettre ouverte aux élu·e·s de la Nation des athlètes médaillé·e·s et des président·e·s de Fédérations sportives parue le 19 octobre 2018 ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Sergio Tinti, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris interpelle le gouvernement sur les solutions apportées à la suppression du Centre National pour le Développement du Sport et au financement du développement territorial du sport.